

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 2880/Sec-

Astrida, le 17 octobre 1950.-



Objet:
Distinctions honorifi-
ques pour Européens.
Mouvement de 1950.-

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, quelques formulaires que je vous demande de vouloir bien complé-
ter par les membres européens de votre personnel, se trouvant
en ordre utile pour prétendre à l'obtention d'une distinction
honorifique.

Les candidats doivent, notamment, totaliser au moins
10 années de services effectifs à la Colonie.

Je vous serais obligé de me retourner les fiches
complétées et visées par vous, le plus rapidement possible. Le
délai d'introduction des propositions, qui m'est imposé, étant
excessivement court, je ne verrai contraint au mouvement de
1951 toute demande qui ne parviendrait après le 25 courant.-

Avec mes sincères remerciements, je vous prie
d'agréer, Monsieur l'assurance de ma
considération très distinguée.-

L'Administrateur Chef du Territoire,
I. REISDORFF,
P.o. L'Agent Territorial Principal,
F. GODARD,

Monsieur le

Q.

à
Frères Groupe Scolaire Astrida.
Mission Astrida.
Sœurs Blanches Astrida.
Institut St. Jean Astrida.
C.M.S. Astrida.-
Mission Save
Sœurs Blanches Save.
Mission Kansi.
Sœurs Blanches Kansi.
Dames Bernardines Kansi.
Mission Nyakibanda.
Grand Séminaire Nyakibanda.

Minétain
Irsac
F.B.I.
SHUN
Cybelce
Inéac Rubona.